

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TURBLIN Vincent (arrivé en retard), M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 28/03/2017

Date d'affichage : 28/03/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Financement frais de scolarité école de Brûlon
- ✓ Subvention Chantenaysienne

ORDRE DU JOUR :

- Détail du compte 65548,
- Affectation du résultat
- Compte administratif 2016,
- Budget primitif 2017,
- Fiscalité directe locale : vote des taux 2017,
- Financement frais de scolarité école de Sablé sur Sarthe
- Régularisation du capital restant dû des emprunts
- Annulation délibération plafond autorisé au Maire
- Affaires diverses

DÉTAIL DU COMPTE 65548
(2017-04-01)

ORGANISME	MONTANT
SIVOS	12 000 €
Syndicat de la Vègre	2 000 €
TOTAL	14 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce détail de compte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
(2017-04-02)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 257 277,93 €

Recettes : 289 960,33 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 32 682,40 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 203 268,14 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 235 950,54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 98 635,37 €

Recettes : 50 896,31 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE :

DÉFICIT DE L'ANNÉE : 47 739,06 €

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 97 897,36 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : 50 158,30 €

RESTES A RÉALISER

Dépenses : 58 911,54 €

Recettes : 29 012,64 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : - 29 898,90 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0.00 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	235 950,54 €
Report d'investissement (ligne 001)	50 158,30 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, ainsi que le compte de gestion 2016 du Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2017 **(2017-04-03)**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 503 799.54 €

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 134 401.54€

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2017 **(2017-04-04)**

Madame le Maire présente les « taux de référence communaux de 2016 » qui sont :

Taxe d'habitation :	20.21 %
Taxe foncière (bâti) :	16.65 %
Taxe foncière (non bâti) :	31.14 %

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir ces taux de référence pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition et vote les taux ci-dessus pour l'année 2017.

FINANCEMENT FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE SABLE SUR SARTHE ET BRULON **(2017-04-05)**

Madame le Maire présente deux demandes de financement de frais de scolarité provenant des écoles de Sablé sur Sarthe et Brûlon où sont scolarisés des enfants habitant Fontenay sur Vègre.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'allouer ces aides aux écoles, la commune disposant, elle-même, d'une école.

SUBVENTION CHANTENAYSIENNE
(2017-04-06)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par la Chantenaysienne.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à hauteur de 200 € pour l'année 2017.

REGULARISATION DU CAPITAL RESTANT DU DES EMPRUNTS
(2017-04-07)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de régulariser la somme de 87,16 € sur le capital restant dû des emprunts comme suit :

INVESTISSEMENT

Recette Compte 1641 87,16 €

FONCTIONNEMENT

Recette Compte 773 87,16 €

ANNULATION DELIBERATION PLAFOND AUTORISE AU MAIRE
(2017-04-08)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2014-04-04 du 3 Avril 2014 donnant délégation du conseil municipal au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget pour un montant ne dépassant pas 2000 €.

AFFAIRES DIVERSES

-A la suite du rendez-vous avec le percepteur du 20 Mars 2017, Mme le maire évoque la remarque de celui-ci concernant le budget CCAS. Le percepteur a émis l'hypothèse de supprimer le budget CCAS étant donné que celui-ci est approvisionné par la commune et que cela engendre des manipulations administratives qui peuvent être évitées.

La présidente du CCAS a proposé aux membres de créer une commission du CCAS chargée d'examiner les demandes d'aide et de faire des propositions au conseil municipal.

Le conseil municipal réuni en huis clos validerait les propositions de la commission, en conservant l'anonymat des dossiers.

Les membres du CCAS et du conseil municipal ont jusqu'à la fin de l'année 2017 pour prendre une décision.

-Analyse de la lagune faite par la SATESE en complément des analyses faites par Véolia

-Mme Le Maire informe le conseil municipal du fait qu'il n'y aura pas de PLUi à la CC-LBN.

-M. TURBLIN Vincent, un conseiller municipal, a exposé au conseil municipal un projet d'échange culturel avec un village du Québec

-Tour de garde élections 2017 :

	8h à 10h45	10h45 à 13h30	13h30 à 16h15	16h15 à 19h
23 avril	Mme GIRAULT Catherine	M MARTEAU Jean-Luc	Mme FABLE Michèle	M RUILLE Guy
	M GOUPIL de BOUILLE Pierre	M CHAUVEAU Didier	M FABLE Jean- François	M TURBLIN Vincent
	M MAZURE Mathias	M TOUCHARD Fabien	Mme LHOPITAL Monique	M GIRARD Philippe
7 mai	Mme GIRAULT Catherine	M MARTEAU Jean-Luc	Mme FABLE Michèle	M RUILLE Guy
	M TOUCHARD Fabien	M CHAUVEAU Didier	M FABLE Jean- François	M TURBLIN Vincent
	M MAZURE Mathias	M GOUPIL de BOUILLE Bruno	M GIRARD Philippe	Mme LHOPITAL Monique

La séance est levée à 22h20